

L'Université de Limoges recrute

1 Enseignant Professionnel – Filière Masso-Kinésithérapie F/H (Référents d'année d'études et/ou cycle et/ou de stage)

Enseignant Contractuel du 2nd degré à durée déterminée (50%)

Réf : 2021 -

Présentation de l'Université de Limoges

Créée en 1968, l'Université de Limoges est une université de proximité à taille humaine qui forme plus de 16.000 étudiants et emploie plus de 1 800 agents permanents.

Au cœur de l'Europe, c'est un important pôle d'enseignement supérieur pluridisciplinaire, dans un environnement des plus propices à l'épanouissement scientifique. Ouverte, elle est un lieu foisonnant d'interactions, avec une population étudiante multiple, des structures d'accueil efficaces, des équipes proches, des formations fondées sur des recherches de très haut niveau et pour des débouchés bien identifiés. Son excellence scientifique, avec des laboratoires de pointe et des partenariats de grande envergure, contribue à inventer le monde de demain.

Localisation du poste

Université de Limoges
ILFOMER – Institut des Sciences de la Réadaptation
Campus Universitaire de Vanteaux
39 F Rue Camille Guérin 87036 LIMOGES

Contexte

L'ILFOMER est une composante de l'Université de Limoges qui comprend 3 filières (ergothérapie, orthophonie, et masso-kinésithérapie - environ 300 étudiants), chacune coordonnée par un responsable pédagogique de filière.

L'Institut relève du code de l'éducation quant à son organisation et à son fonctionnement, et est administré par un Directeur-enseignant-chercheur.

Un Directeur administratif coordonne les aspects administratifs et financiers de la composante et des filières. Chaque filière est composée d'enseignants professionnels et universitaires.

L'institut se situe sur le campus de Vanteaux dans un bâtiment de plus d'environ 4000 m², qu'il partage avec d'autres écoles et instituts paramédicaux (campus santé).

La filière masso-kinésithérapie :

Les études menant au diplôme d'état en masso-kinésithérapie durent **4 ans**, chaque année comprenant une vingtaine d'étudiants (en fonction du numérus clausus).

Les membres de l'équipe pédagogique, coordonnés par le responsable pédagogique, se répartissent les missions de direction suivantes : direction des études de la première année, direction des études de la deuxième année, directions des études d'un cycle, direction des stages, direction des mémoires, direction de la filière.

Chaque enseignant contractuel doit assurer une part des enseignements de la filière (minimum 192 h équivalent TD), et toutes les activités annexes qui s'y rattachent (préparation des cours, élaboration des sujets

d'examen, correction des copies, consultation des copies, surveillance d'examens, ...), ainsi qu'assurer une fonction de direction (cf. paragraphe ci-dessus).

L'organigramme de la filière se construira selon les recrutements en cours, l'ancienneté, et les sensibilités de chacun, sous l'autorité du directeur de l'institut.

La filière est actuellement dotée de 2,5 ETP enseignants de second degré et d'un enseignant chercheur. Le recrutement des enseignants contractuels en cours viendra compenser des départs d'enseignants actuels. De nombreux vacataires d'enseignements complètent cette équipe pédagogique.

Missions

Sous l'autorité hiérarchique et la responsabilité du Directeur de l'ILFOMER, et en collaboration avec le Directeur administratif et financier, les missions de l'enseignant professionnel sont centrées sur l'ingénierie de la formation et la dispense d'enseignement.

Il doit assurer une mission de direction (d'une année, de stage, de mémoire..., cf. supra),

Il doit assurer une part du programme des quatre années de formation.

Il est force de proposition pour optimiser le fonctionnement, et améliorer le parcours en formation des étudiants de la filière.

Il participe au développement de l'Institut de formation.

Ses principales missions consistent, en coordination avec les autres membres de la filière et l'équipe administrative, à :

- Assurer une part des enseignements de la filière, et toutes les activités annexes qui s'y rattachent (préparation des cours, corrections des copies, surveillances d'examens, oraux, consultations des copies, ...),
- Participer à l'organisation pédagogique de l'admission, conformément à la réforme en cours,
- Être référent d'une année d'études auprès des étudiants, des enseignants, des services administratifs,
- Suivre et mettre à jour l'information pédagogique, règlementaire, professionnelle, technique,
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Institut et à son évaluation,
- Assurer l'animation d'équipe (au sein de la filière, au sein d'une UE, au sein d'une promotion) :
- Organiser, mettre à jour et transmettre les plannings de cours, informations et renseignements pour étudiants et/ou enseignants ; organiser des réunions ; organiser et coordonner les activités,
- Contribuer à la traçabilité de l'activité pédagogique (utilisation des outils, systèmes d'informations et procédures de l'institut),
- Préparer des projets et des activités pédagogiques et éducatives de la filière et les superviser (lien avec les enseignants, les responsables pédagogiques des autres filières, les enseignants-chercheurs, les services administratifs, ...),
- Contrôler la conformité de l'enseignement dispensé par rapport aux textes et référentiels,
- S'assurer de la conformité des évaluations des étudiants par rapport aux règlements (institut et filière), et aux modalités de contrôle des connaissances ; participer aux jurys d'examens et de délibérations,
- Participer aux manifestations de l'institut : salons, forums, journées portes ouvertes, etc...,
- Assurer les tâches administratives liées à sa fonction,
- Participer aux diverses instances statutaires de l'Institut.

Il devra veiller à travailler en étroite collaboration et de façon transversale avec les équipes pédagogiques des autres filières, et avec l'équipe administrative, en cohérence avec les décisions prises par le conseil de l'Institut, lors des réunions internes, et par la gouvernance de l'Université de Limoges.

Il devra assurer un volume horaire d'enseignement correspondant à **192h équivalent TD minimum**. Un certain nombre de missions qui ne sont pas directement des missions d'enseignement peuvent être prises en compte dans ce service, dans la limite de 24h équivalent TD.

Profil requis, compétences

Statut : enseignant contractuel du 2nd degré à mi-temps à durée déterminée.

Formation / Diplôme exigés :

Être titulaire du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute
Avoir une expérience clinique solide

Compétences :

- Conception, animation d'activités pédagogiques,
- Evaluation des connaissances et compétences,
- Coordination de projet,
- Sens des responsabilités,
- Rigueur, organisation, flexibilité, engagement,
- Capacité d'adaptation,
- Connaissances de la réglementation et de la législation relatives au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute
- Gestion des conflits,
- Connaissance indispensable des outils informatiques (pack office, internet, ...),
- Connaissance des outils numériques,
- Organisation de son poste de travail, et gestion de son temps de travail,
- Gestion des priorités,
- Coopération, travail en équipe.

Nature du contrat	Enseignant(e) Contractuel(le) du 2nd degré à mi-temps à durée déterminée
Date de prise de fonctions	Du 01/03/2022 au 31/08/2022
Candidature	<p>CV + lettre de motivation et copie du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute (ou tout autre document qui sera jugé utile par le/la candidat.e) à transmettre uniquement par mail avant le 28/01/2022 à :</p> <p>DRH Service des personnels enseignants Courriel : drh-recrutement-ens@unilim.fr</p> <p>Les candidat(e)s qui auront été retenu(e)s à l'issue de l'étude des dossiers de candidature seront auditionnés par un jury.</p> <p>Contacts : Pour les aspects pédagogiques : Nicolas ANDRIEUX, membre de l'équipe pédagogique en masso-kinésithérapie : nicolas.andrieux@unilim.fr</p> <p>Pour les aspects administratifs, financiers et réglementaires : Sarah CUBAUT, Responsable administratif et financier : sarah.cubaut@unilim.fr</p> <p>Tél : 05 87 08 08 74</p>
Quotité de travail	50 %
Rémunération	En référence à la grille des PRAG, selon l'indice ou la dernière rémunération perçue par l'agent pour l'exercice de fonctions comparables et selon son expérience professionnelle acquise